

DEMANDE DE CONGE

1° Les demandes de congé ou vacances doivent être établies par écrit.

2° Pour être pris en considération, les congés doivent être annoncés :

- Pour 1-2 jours : 7 jours avant le 1^{er} jour de congé
- Pour 3 jours à 1 semaine : 30 jours avant le 1^{er} jour de congé
- Dès 2 semaines : 60 jours avant le 1^{er} jour de congé

Sauf cas de force majeure, les vacances d'été doivent être annoncées avant le 28 février

NOM : Tonelli

Prénom : Claudio

Demande pour une journée :

le :

tout le jour matin après-midi

Demande pour plusieurs jours :

du : 17 juillet 2026.....inclus

jusqu'au 21 juillet 2026..... inclus

MOTIF : Vacances

A décompter sur heures supplémentaires

Vacances

Date : 11.05.2026

Signature : 

BON POUR ACCORD DU RESPONSABLE : accepté refusé, motif :

Date :

Signature :

BON POUR ACCORD DE LA DIRECTION : accepté refusé, motif :

Date :

Signature :